UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'ORIENTATION UDAF DES HAUTES ALPES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 3 JUIN 2023
LA CLAIRIÈRE - GAP

Udaf
Hautes-Alpes

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

José ORSINI,
Président de l'Udaf des Hautes-Alpes

2022 fut une année riche pour le mouvement familial des Hautes Alpes.

Dès le début d'année le nouveau schéma départemental des services aux familles 2022-2026 a été travaillé. L'Udaf a pris toute sa place dans les groupes de travail. **Je remercie l'ensemble des représentants de l'Udaf qui ont participé à ces travaux.**

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 instaure dans tous les départements les comités départementaux des services aux familles (CDSF). L'Udaf était très favorable à cette nouvelle organisation et avait interrogé dès le mois de décembre 2021 la préfète sur la mise en place de ce comité.

L'Udaf acte avec satisfaction l'évolution de la méthode. Les expériences précédentes ont montré qu'un plan d'action sur 4 ans est difficile à mettre en œuvre au regard de l'évolution des besoins, des changements d'acteurs ou l'évolution des priorisations. **Aussi, le présent schéma indique les actions à mener sur les deux premières années.** A l'issue de cette période un bilan intermédiaire sera réalisé afin d'adapter aux besoins les actions et en initier de nouvelles à partir des besoins identifiés.

Malgré la disponibilité, l'implication de nos représentants dans les groupes de travail, l'Udaf n'a pas été réellement identifiée par les institutionnels dans le SDSF comme un partenaire dans l'élaboration de la politique familiale. Le président, avec le mandat du conseil d'administration, a interrogé le préfet sur la reconnaissance et la légitimité de notre union familiale, représentante, par la loi, des familles Hautes Alpines.

Nous tous ici adhérons à des associations familiales, nous œuvrons au quotidien aux intérêts matériels et moraux des familles. **Militants du mouvement familial nous devons réagir afin de prendre toute notre place pour faire entendre les besoins des familles.**

La vie de notre réseau

L'Udaf s'est toujours interrogée sur des thématiques sociétales en rapport avec la vie des familles. Le conseil d'administration a rendu plusieurs avis et positions sur des sujets qui concernent les parents. En 2022 un groupe de travail a poursuivi la réflexion sur le thème de la conciliation vie familiale et vie professionnelle, suite à la réunion publique ayant permis de faire ressortir des éléments objectifs sur les situations vécues par des familles dans les Hautes Alpes.

En parallèle, dans le cadre de l'observatoire des familles de l'Unaf, une enquête sur la même thématique réalisée par l'institut de sondage OpinionWay, a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de parents dans notre département. Ce travail donne lieu en mai 2023 à une restitution sur les besoins des familles du territoire, et s'inscrit dans notre mission qui vise à donner avis aux pouvoirs publics.

La parentalité

L'Udaf est l'animatrice départementale du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. **Le dispositif d'animation du REAAP nécessite un point d'étape.** L'élaboration d'un bilan partagé et discuté par les membres du comité d'animation permettra en 2023 d'identifier les axes et la nouvelle stratégie à définir. Ceci vient au moment adéquat du renouvellement de la convention nous liant à la caisse commune de sécurité sociale pour l'animation départementale du dispositif.

Ce bilan, à l'initiative de l'Udaf, a donné lieu à un diagnostic effectué par un prestataire extérieur afin de permettre de déterminer une feuille de route actualisée pour la période 2023-2026. **L'Udaf se situe en totale cohérence avec la définition de l'animation du réseau REAAP :** « mission d'animation départementale parentalité » avec, entre autre, une aide à la structuration et l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires, en lien avec les objectifs du SDSF et des conventions territoriales globalisées au niveau infra-départemental. Ces travaux se poursuivent en 2023. **L'Udaf souhaite une organisation efficiente pour les familles des Hautes Alpes sur l'ensemble du territoire.**

Les services de l'Udaf

2022 a été une année de remise à jour pour le service de la protection des majeurs après la crise sanitaire. **L'Udaf a été contrôlée par les services de l'État sur la conformité de son organisation,** ce qui a permis d'identifier nos points forts et nos points d'amélioration. L'ensemble du service a été impliqué pour répondre à cette procédure.

En 2022 notre commissaire au compte a démissionné, son suppléant a déserté. Nous avons dû solliciter une nouvelle commissaire aux comptes pour terminer le mandat en cours. Nous aurons à la désigner lors de notre assemblée générale pour un mandat de six ans.

Les nouveaux services, Famille gouvernante, les points PCB, et l'Espace numérique ont du mal à trouver un modèle économique pérenne.

Nous nous réjouissons que Famille gouvernante permette l'inclusion de personnes vulnérables, leur rende une certaine dignité, une vie sociale adaptée. Ce dispositif n'aurait pas vu le jour sans une volonté du conseil d'administration d'intervenir financièrement à hauteur de 90 000 € sur 3 ans. P**our 2023-2027 nous avons répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du Département sur l'aide à la vie partagée.** Nous avions proposé 5 projets. 3 ont été retenus à Gap, Serres et Veynes. Nous demandons à l'ensemble des décideurs de nous accorder un financement permettant de pérenniser les usagers dans leurs logements.

Avec le troisième label PCB attribué par l'État, l'Udaf couvre l'ensemble du département notamment grâce à l'accueil qui nous est fait dans les espaces France services. Ce dispositif répond à des besoins réels. Mais là aussi le modèle économique est fragile. Dans la période actuelle ce dispositif doit être mieux soutenu par les pouvoirs publics pour l'ensemble des familles des Hautes Alpes.

La mise en place de l'Espace numérique a été initié par le conseil d'administration avec ici aussi un fonds financier dédié de 90 000 € sur 3 ans. En 2022 nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt et obtenu un label de conseiller numérique pour organiser des animations dans différents domaines du numérique pour l'ensemble des haut alpins. **Sans ce fonds dédié nous ne pourrions continuer en 2023 alors que l'inclusion numérique et le rapport aux écrans de notre jeunesse sont de vrais sujets de société.**

Pour conclure notre Udaf est fière de l'implication de ses associations familiales sur l'ensemble du territoire, du travail de ses salariés au profit des plus vulnérables et des familles du département. Je remercie l'ensemble du conseil d'administration pour sa confiance et son soutien dans cette année difficile. **Rien n'est gagné, nous devons prendre notre place et toute notre place pour faire entendre la voix des familles, nous devons convaincre pour pérenniser tous ces services indispensables au soutien des familles.**

I. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, SE SONT DÉROULÉES LE 21 MAI 2022 À CHORGES

Deux assemblées générales se sont tenues le 21 mai à Chorges, l'une extraordinaire visant la modification des statuts, l'autre ordinaire permettant de retracer l'exercice 2021.

Les principales modifications statutaires actées lors de l'assemblée générale extraordinaire portent sur **la tenue des instances de gouvernance sous forme dématérialisée (visioconférence ou audioconférence),** de façon à sécuriser les décisions arrêtées sous cette forme. Le nombre de réunions du conseil d'administration ou du bureau sous ces formes ne pourra cependant pas excéder la moitié chaque année.

Compte tenu de sa mission d'organe collégial de direction et de décision, il est également institué **un quorum de la moitié des membres du bureau** pour qu'il puisse délibérer valablement.

Lors de l'assemblée générale statutaire, la réflexion proposée aux participant.es a tout d'abord porté sur la présentation de deux nouvelles offres de service offertes aux familles et aux personnes : le dispositif du Point conseil budget et l'@telier numérique. Le président de l'Udaf souligne à ce propos que **le conseil d'administration souhaite que, en cohérence avec le projet associatif, les services proposés répondent aux besoins des familles et s'ouvrent à toutes.** La seconde présentation a porté sur le thème de la conciliation des temps de vie familiale et professionnelle et en complément la question des tâches et rôles de chacun dans la famille. La soirée d'échanges réalisée en novembre 2021 a répondu à une demande de la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de faire réfléchir sur cette thématique.

Cinq réunions du conseil d'administration se sont déroulées en 2022. L'orientation prise par le président a été de continuer à structurer le travail de ses membres. Plus précisément, deux objectifs ont été poursuivis ; d'une part donner la culture de l'Udaf au conseil d'administration et la faire évoluer, d'autre part rechercher une meilleure structuration des services dans la perspective du prochain départ à la retraite du directeur.

Les chantiers en 2022

La réflexion sur le fonctionnement du conseil d'administration s'est caractérisée par un temps de réflexion collective en septembre 2022. Il a permis de souligner la diversité des profils associatifs de ses membres qui favorise la richesse des échanges. La contribution de l'Udaf dans les débats sociétaux à la promotion des valeurs liées à la famille, dans son acception la plus diverse, constitue pour ses membres la dimension indispensable de son action politique vis-à-vis des décideurs départementaux.

- L'Udaf a été largement associée et s'est fortement impliquée dans la construction du schéma unique des solidarités du Département (SDUS) et du schéma départemental des services aux familles (SDSF).

Assemblée générale

CONSEILS D'ADMINISTRATION 20 membres

BUREAU 6 membres

LES COMMISSIONS

- CONTRÔLE 4 membres
- SERVICES 3 membres
- FINANCIÈRE 3 membres
- REPRÉSENTATION 4 membres
- COMMUNICATION 5 membres

LES GROUPES DE TRAVAIL

- DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF 5 membres
- IMPLICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 3 membres
- AUTONOMIE DES JEUNES 4 membres
- HABITAT INCLUSIF 6 membres
- CONVENTION D'OBJECTIFS 5 membres
- CONCILIATION VIE FAMILIALE VIE PROFESSIONNELLE 3 membres

- Les principaux chantiers concernant les services ont porté sur le développement du dispositif Famille gouvernante avec la réponse à l'appel à projet CNSA- Département sur l'habitat inclusif, le développement des points conseil budget et de l'@telier numérique ouverts en 2021, ainsi que la mise en conformité réglementaire du service de la protection des majeurs.
- Le président a engagé en novembre une démarche de recrutement d'une directrice ou d'un directeur en créant une commission spécifique composée d'administrateurs.rices et de deux directeurs d'Udaf de la région, de façon à assurer le remplacement de l'actuel directeur qui fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de juin 2023.

II - UNIS POUR LES FAMILLES

Le développement associatif

INSTITUTION ENGAGÉE AVEC ET POUR LES FAMILLES, L'UDAF DES HAUTES-ALPES COMPTE 32 ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES, 3 FÉDÉRATIONS ET 3 MEMBRES ASSOCIÉS RASSEMBLANT 2352 FAMILLES.

LE RÉSEAU UNAF-URAF-UDAF EST LE PORTE-PAROLE OFFICIEL DES 18 MILLIONS DE FAMILLES VIVANT SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

Intégré comme un véritable "chantier" depuis 2015, le développement associatif a connu un ralentissement pendant la période de la crise sanitaire avec moins de temps de rencontres officiels et de moments conviviaux permettant généralement de favoriser les liens entre les associations, l'Udaf et les bénévoles. De plus, nous n'avons pas accueilli de nouvelles associations adhérentes depuis quelques années au sein du réseau. Aussi, **d'importants efforts, et à plusieurs niveaux, ont été engagés en 2022 afin de relancer la dynamique.**

- **Le président et les membres du groupe de travail "Plan local de développement associatif" (PLDA)** souhaitaient aller à la rencontre des adhérent.es et de nouvelles associations. Dans cette optique, les administrateurs.rices ont manifesté leur besoin d'être préparé.es à intervenir.

Un cycle d'information intitulé "Mieux connaître l'Udaf et ses services" a été élaboré avec le groupe de travail PLDA. Le cycle est composé de quatre temps de rencontres animées par des administrateurs et des salarié.es afin de :

- Mieux faire connaître l'Udaf aux bénévoles.
- Renforcer l'adhésion autour des valeurs, des missions, des actions, des positions.
- Développer la capacité des administrateurs.rices à partager, décider et représenter l'Udaf.
- Créer du lien, de la cohésion.

Initialement prévu de juin à décembre, le cycle a été décalé de quelques mois et la 1ère rencontre s'est tenue en décembre à propos de "L'Udaf et la vie associative" dans le cadre d'un conseil d'administration. L'histoire de l'union et du réseau, les valeurs et les missions ont été présentées par José Orsini, Mylène Armando et Alain Rodier. Les autres temps porteront sur les services de l'Udaf au 1er semestre 2023.

- **Les rencontres avec le réseau des adhérent.es se sont intensifiées.** Le président, des membres du bureau, accompagnés par le directeur ou la responsable de service, sont allés visiter **onze associations familiales**. Cette année, d'autres administrateurs.rices se sont joints à ces rendez-vous. Ils ont ainsi pu mieux saisir le sens de cette action, le type d'échanges et les sujets qui peuvent être abordés avec les associations membres. Cela leur a permis également d'envisager leur fonction d'administrateur.rice de l'Udaf avec un rôle actif à jouer dans le cadre du chantier de développement associatif.

- **Les associations visitées en 2022 :** L'UNAFAM 05, Enfant en danger, Grandir Ici, Alpaje-ACEPP05, les Coquins d'abord, l'Île aux enfants, la Fédération familles rurales et les associations Familles rurales de Veynes et de Laragne, l'ADMR de Serre Ponçon et Euroscope.

UNE DYNAMIQUE RELANCÉE APRÈS LA CRISE SANITAIRE AVEC PLUS DE RENCONTRES ASSOCIATIVES ET DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

L'Udaf salue l'organisation d'une manifestation très réussie organisée par l'association Grandir ; le Festi'Familles a réuni plusieurs centaines de familles le dimanche 16 octobre dans le parc de la Pépinière à Gap. Toute la journée de nombreuses animations étaient proposées aux parents et aux enfants. L'Udaf s'est mobilisée pour présenter ses activités d'accompagnement des familles et le REAAP.

Festi famille a empli le parc de la Pépinière

Une attention particulière doit être portée aux associations traversant des difficultés et ayant un besoin de soutien. Comment mieux aider les associations membres est une piste à creuser.

- **La prospection de nouvelles associations est un axe fort de développement.** Intégrer de nouvelles associations dans le réseau est un des déterminants de notre mission de représentation des familles. Grâce à la diversité des associations membres, l'Udaf représente toute les familles et appréhende des réalités de vie quotidienne différentes. Plusieurs contacts avec des associations non adhérentes ont été pris. Des perspectives positives se dessinent, notamment avec l'association culturelle sociale et sportive du Champsaur et une MJC dans le sud du département. Des relances et des rencontres sont à formaliser avec plusieurs associations dans le secteur de la petite enfance et le réseau ADMR.

- **La rencontre annuelle des président.es** s'est tenue le 24 février, en présence de 18 personnes. Tenue exclusivement en visioconférence en 2021, une formule mixte en présentiel et en visio a été inaugurée cette année. Les associations présentent une "photographie" de leurs difficultés éventuelles, les activités passées et à venir pour l'année, et font des liens avec des actions entreprises par d'autres. C'est aussi pour l'Udaf l'occasion de parler de son actualité. Cette année, deux sujets étaient mis en avant : bilan et élaboration du schéma départemental des services aux familles et création du service Accompagnement des familles et vie associative.

- **Des moyens plus importants dédiés au pôle vie associative.** Afin d'animer le groupe PLDA, être plus en lien avec les bénévoles, mettre en œuvre et veiller au suivi des actions mises en place, l'équipe salariée vie associative de l'Udaf s'est agrandie et réorganisée. Elle est composée d'une responsable de service, d'une animatrice de la vie associative en contrat d'apprentissage depuis septembre 2022 et d'une assistante administrative.

- **Plusieurs rencontres nationales et régionales.** L'Unaf et l'Uraf ont également proposé des réunions en visio ou en présentiel afin d'aider les Udaf dans leur réflexion, particulièrement autour des actions d'animation du réseau d'adhérent.es et de recherche de nouvelles associations. L'Udaf des Hautes-Alpes contribue régulièrement aux travaux du comité national, notamment en partageant des informations sur ses actions et outils mis en place.

UN NOUVEAU SITE INTERNET MIS EN LIGNE LE 22 DÉCEMBRE 2022

La communication

La commission communication composée de 5 administrateurs.rices a finalisé au premier trimestre le plan de communication de l'Udaf. Ce plan est mis en œuvre par le pôle vie associative de l'Udaf très mobilisé cette année sur le chantier du nouveau site Internet de l'Udaf, ce qui a contraint à consacrer moins de temps aux autres supports numériques : Newsletter, 2 publications adressées à 1500 contacts, et Facebook avec moitié moins de publications cette année. De nouveaux flyers sur les services Espace numérique et Médiation familiale ont été réalisés. L'Udaf a aussi participé à la campagne nationale "Merci pour les familles" en décembre pour valoriser le bénévolat.

Le site Internet s'inscrit dans le cadre d'un vaste "écosystème digital" piloté par l'Unaf comprenant la réalisation de plusieurs sites Internet nationaux sur l'Unaf, les services des Udaf, la représentation familiale, et aussi la création de nouveaux sites Internet pour les Udaf sur une base graphique et d'arborescence communes. En souscrivant à ce projet, l'Udaf des Hautes-Alpes s'est engagée dans un travail étalé sur le second semestre, le site a été mis en ligne le 22 décembre. Une administratrice s'est impliquée dans la réflexion sur les contributions à apporter.

Nos rubriques ont été revues, des remontées automatiques d'informations nationales sont possibles, et une visibilité particulière a pu être donnée à la parentalité pour mettre en avant les actions phares de l'Udaf dans ce cadre : médiation familiale, animation du REAAP, ateliers numériques pour les parents.

Cette commission se charge aussi de **la programmation des Jeudis de l'Udaf** qui ont enfin repris après deux années de pause. Des rendez-vous débats se sont tenus sur le thème de "L'isolement des personnes âgées" avec les associations ADMR et France Alzheimer, et sur "Les troubles psychiques" avec l'UNAFAM. Les administrateurs.rices de la commission sont désormais davantage mobilisé.es dans la préparation de ces rencontres.

La représentation

A travers cette mission fondamentale, les représentant.es familiaux.ales bénévoles de l'Udaf soutiennent toutes les familles auprès des pouvoirs publics en proposant ou en défendant leurs intérêts matériels et moraux. Un travail en continu de l'Udaf, notamment de la commission représentation et du pôle vie associative, est nécessaire pour :

- **recruter de nouveaux.elles représentant.es ou renouveler des mandats :** l'Udaf est saisie par les pouvoirs publics pour désigner des candidat.es au sein de diverses instances. Cette année l'Udaf a été sollicitée par la Préfecture pour le renouvellement du conseil de familles, le comité départemental de l'éducation nationale, la commission de surendettement, par l'ARS pour les commissions des usagers dans les établissements de santé, par des communautés de communes pour les comités de partenaires sur la mobilité et des communes pour des CCAS non pourvus de représentant.es familiaux.ales. Certains postes restent vacants faute de candidat.es de l'Udaf. Le recrutement de nouveaux.elles bénévoles est permanent.
- **avoir un suivi du travail mené par les bénévoles au sein des instances** et établir des bilans : dans le cadre du renouvellement des membres des commissions des usagers, la commission a souhaité rencontrer tous.tes les représentant.es santé de l'Udaf individuellement à l'automne pour faire le point sur leur mandat actuel et échanger sur la suite. L'Udaf sollicite aussi tous les représentants pour un bilan annuel et souhaite améliorer ses outils de recueil de données pour faciliter ce travail aux bénévoles et obtenir plus de retours.

L'UDAF EST PRÉSENTE DANS 62 INSTANCES DÉPARTEMENTALES OU LOCALES AVEC 39 REPRÉSENTANT. ES FAMILIAUX.ALES CHARGÉ.ES DE DÉFENDRE DES POSITIONS ET DES MESURES POUR LES FAMILLES.

- **rester en veille pour apporter des informations utiles à chaque représentation ;** plusieurs supports existent pour les bénévoles. Un site est désormais dédié à la représentation familiale www.defendrelesfamilles.fr. La version magazine au format papier leur est envoyée, d'autres publications de l'Unaf peuvent être facilement trouvées, notamment des enquêtes ou des revues pouvant alimenter leurs connaissances et réflexions. Il n'y a pas eu de formations spécifiques en 2022, mais les représentants sont régulièrement encouragés à participer à des événements régionaux ou organisés localement. Le colloque "La santé publique de demain" du Codes 05 en octobre a rassemblé plusieurs représentant.es santé.

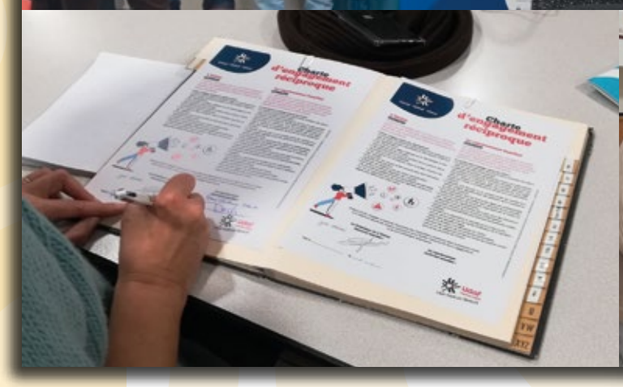

- **organiser des temps collectifs pour favoriser les échanges** autour de leur mission : deux réunions avec tous.tes les représentant.es étaient fixées cette année, en avril et en décembre. La dernière réunion s'est tenue en simultanée à Embrun et à Gap ; les représentant.es ont signé à cette occasion la Charte d'engagement réciproque de l'Union et des représentant.es familiaux.ales.
- **valoriser cet engagement :** c'est notamment l'objet de la formalisation et signature de cette Charte d'engagement souhaitée par le conseil d'administration de l'Udaf. C'est un acte qui engage chaque partie à respecter l'ensemble des dispositions et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter l'exercice de cette mission.

C'est aussi pour valoriser cet engagement que l'Udaf a souhaité un focus sur la représentation familiale dans le cadre de l'assemblée générale de 2023. Ce temps sera préparé avec des représentant.es familiaux.ales.

La conciliation vie familiale / vie professionnelle

UN VRAI ENJEU DE SOCIÉTÉ POUR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉ.

L'UDAF POURSUIT SA RÉFLEXION ET SON ENGAGEMENT.

En 2021, l'Udaf relançait sa réflexion sur le thème de l'articulation des temps de vie avec la rencontre-discussion **«Marmot(s), boulot, dodo ; un casse-tête pour les parents ?».** Par cette action, il s'agissait de mieux cerner et faire évoluer les représentations sur les organisations familiales, la place de chacun·e qui se jouent dans le couple, d'identifier les freins existants dans l'entreprise, leurs conséquences, et aussi de repérer les difficultés rencontrées par les familles monoparentales.

Un temps de visionnage de la vidéo réalisée par un bénévole administrateur de l'Udaf lors de la manifestation, suivi d'un échange autour de l'action passée s'est tenue en mars 2022. La dizaine de participant.es a retenu la diversité et la spontanéité des points de vue exprimés. **Ce sujet de la conciliation vie familiale / vie professionnelle concerne tous les parents, mais en parler est compliqué dans la sphère privée comme publique.** Il y a peu d'espace pour y réfléchir. Or les entreprises auraient tout intérêt à s'en saisir, tant les bénéfices pour les employeurs.euses et les salarié.es sont constatés par ceux qui ont mis en œuvre de meilleures conditions de conciliation.

La déléguée aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes a associé l'Udaf dans le cadre de la mise en place en juillet d'**un laboratoire d'idées et d'actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel, EgaLab.** Les travaux sont animés de façon collaborative, les échanges avec des partenaires très variés sont enrichissants et une administratrice de l'Udaf suit ces rencontres.

L'Unaf, dans le cadre de son Observatoire des familles, a fait réaliser en fin d'année par un institut de sondage spécialisé, **une grande enquête sur le thème de la conciliation vie familiale / vie professionnelle.** Cette enquête est complétée par des échantillons de parents dans plusieurs départements et régions. L'Udaf des Hautes-Alpes a souscrit à l'enquête locale. Les résultats seront publiés au 1er semestre 2023. Le groupe de travail de l'Udaf organisera la réflexion et la restitution des résultats.

III. DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

SDSF et SDUS

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE À LAQUELLE L'UDAF A PARTICIPÉ DE FAÇON ACTIVE ET ASSIDUE

Le schéma départemental unique des solidarités (SDUS) et le schéma départemental des services aux familles (SDSF) abordent l'un et l'autre la politique familiale sous des angles différents. **Il était de notre point de vue naturel que l'Udaf soit associée à ces réflexions.**

En préalable à la mise en place des groupes de travail, **le comité départemental des services aux familles a été constitué sous la présidence du Préfet** et s'est réuni pour la première fois le 29 avril 2022. Il comprend parmi ses membres le président de l'Udaf ainsi que deux parents dont il a proposé les noms, mesdames Hubinet et Pochon.

L'Udaf a été présente, tant avec ses bénévoles que ses professionnel.les aux groupes parentalité, petite enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et accès aux droits. Suite à un débat en conseil d'administration, le président de l'Udaf a fait connaître au Préfet une certaine insatisfaction sur les points suivants :

- L'Udaf n'est pas citée une fois dans le schéma et n'en est pas signataire. Doit-on en conclure que l'Udaf n'est pas identifiée comme actrice des politiques familiales ?
- Les parents sont peu identifiés comme les premiers éducateurs de leurs enfants, hormis ceux qui sont en difficultés.
- Il n'existe pas d'articulation entre les différents axes portant sur la parentalité, la petite enfance et la jeunesse.
- Les conventions territoriales globales, dispositif porté par la caisse commune de sécurité sociale (CCSS), apparaissent comme un dispositif sous-tendu dans ce schéma et viennent se heurter sur le fait que tous les établissements publics de coopération intercommunale n'ont pas de délégation pour les politiques familiales.

Le président de l'Udaf rappelle cependant **la volonté de l'Udaf de s'associer aux travaux des comités thématiques** qui seront mis en place au cours de l'année 2023.

Concernant le schéma départemental unique des solidarités, c'est un outil des politiques publiques au service des solidarités et de la cohésion sociale et territoriale dont le Département détient la compétence (personnes âgées, handicapées, enfance et famille).

Il a été construit autour de 5 axes : participation des personnes accompagnées et de leur famille, émergence de pratiques plus adaptées aux besoins, prévention des ruptures et sécurisation des parcours, dynamique territoriale cohérente, accompagnement de la mutation des métiers.

L'Udaf a été associée tant au comité de pilotage qu'au comité technique visant l'élaboration de ce schéma, ce qui a permis en toute transparence de faire connaître nos souhaits en matière d'orientation des actions en direction des familles et des enfants.

Ce qui nous semble novateur par rapport au précédent schéma, ce sont tout d'abord **la volonté d'avoir une approche globale de la personne plutôt qu'une logique de réponse à une demande sociale** et également la volonté marquée de créer une synergie entre les différent.es référent.es dans le parcours des personnes accompagnées, qu'ils.elles soient professionnel.les ou bénévoles.

Ce qui devrait permettre une meilleure efficience des dispositifs d'intervention sociale, ce sont **le développement de dynamique territoriale cohérente et partagée** entre l'ensemble des acteurs. rices d'un territoire, élu.es, professionnel.les, bénévoles, et la volonté d'une approche préventive en donnant des outils adaptés aux acteurs.rices dans les territoires ainsi qu'aux habitant.es.

Les rencontres institutionnelles

«DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS SUR LES QUESTIONS D'ORDRE FAMILIAL ET LEUR PROPOSER LES MESURES QUI PARAISSENT CONFORMES AUX INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DES FAMILLES ; REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS L'ENSEMBLE DES FAMILLES…»

Conformément à ses missions de représentant officiel des familles dans le département, l'Udaf a rencontré un certain nombre de partenaires publics pour leur faire part des positions que porte ou soutient l'Udaf.

Le président de l'Udaf a ainsi rencontré le nouveau Préfet à l'occasion de son installation dans les Hautes Alpes. Le président du Département lui a accordé un rendez-vous au mois d'octobre pour aborder les sujets d'actualité. Il a également rencontré avec Mohammed NEDJAR une conseillère de la communauté d'agglomération de Gap mandatée par son président pour aborder la politique de la communauté d'agglomération en direction des familles, et avec Philippe HEBRARD une conseillère de la communauté d'agglomération du Briançonnais avec la directrice du pôle cohésion sociale et territoriale.

Ces différents rendez-vous visent à faire connaître les actions menées par l'Udaf et rappeler nos missions institutionnelles définies à l'article L.211-3 du code de l'action sociale et des familles.

Le directeur a quant à lui pu échanger avec la présidente du tribunal judiciaire, le procureur de la République, la juge des contentieux de la protection, la directrice générale adjointe du Département en charge de la cohésion sociale et des solidarités, la directrice adjointe de la caisse commune de sécurité sociale pour aborder l'organisation des services et leur financement.

IV. NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES FAMILLES ET DES PERSONNES

La vie des services

PLUS DE 45 SALARIES A L'UDAF REPRÉSENTANT 35,9 ETP. EN PROGRESSION PAR RAPPORT A 2021

Les salarié.es de l'Udaf interviennent sur la politique institutionnelle, l'animation de la vie associative et l'ensemble des services en direction des personnes ou des familles. La création de nouvelles activités, l'augmentation du nombre des personnes accompagnées entraîne de fait la croissance du nombre de professionnels à leur service.

Plusieurs points ont marqué l'année 2022. **Tout d'abord, un important chantier sur les conditions de travail à l'Udaf s'est poursuivi** au travers de l'élaboration très approfondie du document unique d'évaluation des risques professionnels, avec le soutien d'une consultante et la participation active des salariés.

Des départs ont été enregistrés, dont un licenciement pour inaptitude lié aux suites de l'agression d'une professionnelle du service de la protection des majeurs par une personne protégée. Cela rappelle si besoin que le public suivi, même s'il se comporte correctement dans la plupart des cas, peut se révéler agressif, voire dangereux. C'est pour cela qu'il a fallu renforcer la sécurité d'accès au siège de l'Udaf.

Deux apprenties ont été recrutées en septembre, l'une chargée de l'animation de la vie associative et l'autre travaillant sur le développement de la participation des personnes protégées. La volonté actuelle du président et du directeur de l'Udaf est de maintenir ces postes. **L'animation de la vie associative doit permettre à terme de dynamiser nos relations avec les associations familiales adhérentes. La participation des personnes est une exigence qui s'inscrit dans la logique de l'évolution réglementaire actuelle.** L'arrivée de ces deux professionnelles a nécessité que deux salariées entreprennent un cycle de formation de maîtresse d'apprentissage.

Pour la première fois de son existence, **une journée de cohésion entre professionnels. elles a été organisée en septembre à Embrun,** à l'initiative conjointe des membres du comité social et économique et du directeur. Elle a permis de rassembler la quasi-totalité du personnel, de partager ensemble une journée axée entre un temps de connaissance mutuelle et des ateliers de détente en extérieur.

HAUTES-ALPES

Ségur de la santé : l'Udaf ne lâche rien

Plusieurs salariés de l'Udaf ont décidé de faire grève jeudi 9 juin. L'objectif ? « Obtenir une augmentation généralisée des salaires et ce, sans condition. » Photo Dominique ITIER/UDAF

Une autre première fois a été enregistrée, celle d'une grève de l'ensemble du personnel en opposition non pas vis-à-vis de leur employeur, mais pour une revalorisation salariale de l'ensemble du personnel, alors que seules les déléguées à la protection des majeurs, les déléguées aux prestations familiales, la juriste et le chef de service en ont bénéficié. Il convient d'observer que l'ensemble du personnel a fait preuve de solidarité les un.es envers les autres.

Création du service Accompagnement des familles et vie associative

AU 1ER JANVIER 2022, CRÉATION D'UN SERVICE REGROUPANT 5 ACTIVITÉS AU SERVICE DES FAMILLES ET DES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Se basant sur le principe de subsidiarité, l'Udaf considère que l'accompagnement des familles doit être porté principalement par son réseau d'associations familiales qui proposent de nombreuses activités aux familles : services liés à l'enfance et à la parentalité, à la perte d'autonomie, au(x) handicap(s). L'Udaf gérant plutôt les services agréés par l'État et les mesures confiées par la justice. Cependant, au début des années 2000 l'Udaf a commencé à accueillir directement des familles dont les difficultés nécessitaient un accompagnement spécifique basé sur le principe du volontariat.

C'est ainsi que l'Udaf a créé le 1er service répondant à cet objectif : la médiation familiale, point de départ d'un intérêt toujours très marqué au sein de l'union pour le soutien à la parentalité.

20 ans plus tard, sensible aux réalités de vie des familles touchées par la précarité financière et la fracture numérique, l'Udaf s'est positionnée sur de nouveaux services susceptibles d'aider et de trouver des solutions pour les familles rencontrant des difficultés budgétaires et d'accès aux outils numériques : le Point conseil budget et l'Espace numérique.

Ces nouvelles actions et aussi la volonté de renforcer le lien avec les associations familiales et avec l'ensemble des bénévoles de l'Udaf, dont les représentants familiaux, ont conduit l'Udaf à créer le 1er janvier 2022, un nouveau service intitulé "Accompagnement des familles et de la vie associative". Ce service regroupe les activités institutionnelles de l'Udaf, développement associatif, représentation familiale, communication, et les activités suivantes.

Médiation familiale

UNE ÉQUIPE RENOUVELÉE EN 2022 ET UNE DEMANDE EN FORTE AUGMENTATION

La médiation familiale, intégrée au sein du nouveau service, a connu d'autres changements organisationnels en 2022. Après le départ de Catherine Clausier en 2021, remplacée par Raphaëlle Daudé, Joëlle Ferrandiz remplace Marie Daumark partie à la retraite en avril. Le poste d'assistante administrative, vacant pendant plusieurs mois, a pu être remplacé en fin d'année.

Une nouvelle équipe a donc géré le service en 2022 et cela a entraîné des ajustements qui se sont ressenti notamment dans les modalités de classification du temps travaillé et la communication à l'attention des partenaires.

Udaf
Unis pour les Familles

Médiation familiale

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de lien.

Le service de médiation familiale de l'Udaf propose un accompagnement pour surmonter des difficultés de communication, sortir du l'impasse et élaborer des solutions concrètes. Le service propose un espace pour rétablir le dialogue et élaborer ensemble des décisions. Ces situations concernent des parents séparés ou en cours de séparation, des grands parents ou toute personne concernée par un conflit familial (parents et adolescents, fratrie adulte, succession conflictuelle etc).

L'autre fait marquant de cette année est la **progression en forte hausse de l'activité du service** qui a dû faire face à une augmentation importante de demandes d'entretiens d'information préalable et de médiation :

- **+ 20% de dossiers ouverts**
- **+ 57% de personnes reçues en entretiens d'information préalable**
- **+ 40% de médiations engagées**
- **+ 55% d'entretiens de médiation**

Le pourcentage de médiations engagées sur le nombre de dossiers ouverts est de 55 % cette année, proche des 56 % de 2021, et le nombre moyen de séances (2,2) est quasi-identique à 2021. Nous enregistrons une augmentation de demandes d'entretiens de personnes issues du briançonnais.

Ces résultats positifs indiquent que **le service est repéré et reconnu dans le paysage de l'accompagnement des familles et des personnes en conflit et en rupture de lien.** Même s'il est toujours difficile de mesurer les variations de la fréquentation du service, les efforts de communication importants ont certainement eu de l'impact sur la connaissance du service et donc sur l'activité de la médiation.

Les médiatrices ont notamment répondu à l'invitation de la présidente du tribunal judiciaire pour intervenir lors de **la "Nuit du Droit" le 4 octobre sur le thème des modes alternatifs au règlement des différends ou « culture de l'amiable » dans la justice.** Plusieurs représentants du monde judiciaire étaient présents, dont la nouvelle juge aux affaires familiales, et les médiatrices ont pu présenter la mise en œuvre de leur mission au quotidien à un public divers de tous horizons, notamment des scolaires.

Une enquête auprès d'une trentaine de professionnels et partenaires mobilisés sur le territoire a confirmé les besoins en consultations familiales. Après l'arrêt fin 2021 de l'activité "entretiens familiaux" l'Udaf a souhaité s'engager, en collaboration avec l'Adsea, le Centre hospitalier Buëch Durance, le Codes 05, la MDA, le CSAPA, à **réfléchir sur la constitution d'un "réseau systémie 05" pour travailler sur trois axes :** la formation de professionnels, la mise en place d'un centre départemental de consultations familiales, l'accès à la documentation. De nombreuses réunions mobilisant une médiatrice familiale et la direction sont organisées sur les aspects opérationnels et de pilotage de ces projets.

Animation du REAAP

Cette mission, confiée à l'Udaf par la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS 05), a pour objet d'impulser des actions autour de la parentalité, de leur donner sens et visibilité à l'échelle du département, et d'entretenir une dynamique partenariale entre institutions. Pour cela, l'animatrice départementale s'appuie sur le travail de terrain de 7 référents de bassin répartis sur le département qui encouragent les initiatives locales et animent un réseau de partenaires sur leur territoire.

UN BILAN POUR REFAIRE SENS SUR LA MISSION D'ANIMATION, SES ENJEUX ET LA STRATÉGIE À DÉFINIR.

Outre les fonctions habituelles de rencontres et de recueil des besoins des acteurs, du travail de veille et de communication autour de la parentalité, **l'année 2022 a été marquée par une démarche de bilan sur les contours de cette animation de réseau.** Ce travail a été engagé du fait du renouvellement des conventions d'animation et de la difficulté renouvelée pour les animateurs à avoir des feuilles de route définies. De plus, ces dernières années, le Comité d'animation a connu des changements majeurs d'interlocuteurs au sein des institutions. L'Udaf s'est faite accompagner par une prestataire extérieure qui, à travers une série d'entretiens avec chacun des membres du comité et d'échanges avec l'animatrice départementale, a pu identifier les enjeux et proposer la stratégie à venir pour l'animation de ce réseau en 2023. Ce travail a aussi été alimenté par l'observation des modalités d'animation de réseau en dehors des Hautes-Alpes, notamment à l'occasion d'une rencontre à Paris avec les autres Udaf et un partenariat toujours fort avec le REAAP 04. La démarche de bilan a permis de refaire sens : chacun des membres du comité a pu identifier sa place dans l'animation de réseau, se projeter dans les prochaines étapes à venir.

Une réflexion sur la place du REAAP dans le cadre du nouveau comité départemental des services aux familles (CDSF) s'est aussi engagée. L'animatrice départementale a à cette occasion alimenté la réflexion de l'Udaf sur le bilan du précédent schéma (SDSF) et a participé aux groupes de travail parentalité réunis pour l'écriture du nouveau schéma.

Une session de formation autour de la parentalité numérique a également été organisée par l'animatrice pour le REAAP. Intitulée « Guider et rassurer les parents », la formation organisée sur 3 jours a réuni une dizaine de professionnels de l'accompagnement des familles afin d'identifier les trucs et astuces pour accompagner les parents dans leurs questionnements et les rassurer dans leur rôle éducatif. Une collaboration intra-service a pu se conduire dans ce cadre avec le conseiller numérique de l'Udaf.

Point conseil budget

INTERVENIR AU PLUS PRÈS DES DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES DES FAMILLES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

UNE ACTIVITÉ EN EXPANSION CONSTANTE

Avec 3 labels "Point conseil budget» (PCB) attribués par l'Etat, le service de l'Udaf a pu étendre son activité lancée en 2021 avec une conseillère budgétaire et 7 lieux d'accueil du public. **En 2022, le service comprend 2 professionnelles pour 1.2 ETP et propose de rencontrer les usagers entre une et six demi-journées par mois dans 16 structures, à Gap dans des locaux de l'Udaf et dans 15 espaces France services :** Laragne, Serres, Aspres-sur-Buëch, Veynes, le Dévoluy, la Saulce, Tallard, la Bâtie Neuve, Saint Bonnet, Saint Firmin, Embrun, Guillestre, Aiguilles en Queyras, l'Argentière la Bessée, Briançon.

Gratuit, personnalisé et confidentiel, le service accueille tous les publics et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les services existants gérés par d'autres acteurs (la Banque de France, CCAS, CAF, CPAM, CARSAT, Action logement, Conseil départemental, ADIL, associations caritatives et d'insertion). Les situations de fragilité budgétaire sont repérées en étant présents au plus près des personnes. Il est possible de les accompagner pendant et après la procédure de surendettement pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants.

- **Cette année, le service a reçu individuellement 89 personnes au total (57 % d'hommes), une augmentation de 58% par rapport à 2021.** Malgré des difficultés de ressources humaines avec des remplacements de personnel en cours d'année, ces résultats en augmentation démontrent l'utilité du service dans un contexte marqué par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie. 39 personnes ont bénéficié d'un accompagnement avec 3 entretiens en moyenne, pour **un total de 148 entretiens d'une heure environ**. L'intervention est essentiellement menée dans un cadre individuel. L'activité dans le nord du département a plus de difficultés à se déployer, mais des perspectives encourageantes sont observées pour 2023.
- L'Udaf propose aussi des actions collectives et se situe alors dans une démarche de prévention. Les conseillères ont co-animé avec la Banque de France, lors du Service National Universel (SNU), le jeu « Sur la piste de Mathieu » permettant d'aborder de manière ludique et pédagogique des sujets budgétaires. Elles sont également intervenues une journée au lycée Sévigné à l'attention de 130 élèves dans le cadre d'un forum pour préparer l'avenir. Les animations auprès des scolaires permettent à l'Udaf de poursuivre d'une autre manière son action passée autour de l'autonomie des jeunes.

- La mise en place de partenariats est un des leviers pour l'accueil et l'accompagnement. Environ 83% des personnes reçues ont été orientées par un partenaire, 17% des premiers rendez-vous ont eu l'information par les médias et nos outils de communication. Les contacts sont également développés en direction de structures d'insertion, par exemple le Gabion à Embrun. Une action collective a été animée dans leurs locaux, d'autres actions sont envisagées.

Le partenariat se poursuit avec Action Logement Services. Une expérimentation portée par ALS, l'Unaf et l'Udaf s'est déroulée sur quelques mois afin de mieux informer et accompagner les publics salariés en difficulté, tout particulièrement sur les aides pour le financement des charges liées au logement. Un partenariat est en cours avec EDF-Solidarité afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes en difficulté de paiement avec ce fournisseur d'énergie.

Le réseau PCB PACA et Corse est co-animé par les Udaf du Var et des Hautes-Alpes et s'est réuni en avril. Il permet aux directions et conseiller·ères PCB d'échanger sur les questions concernant l'activité, le suivi et le développement du dispositif.

Espace numérique, "l'@telier connecté"

L'ESPACE NUMÉRIQUE DÉVELOPPE SES ACTIVITÉS VERS UN PLUS LARGE PUBLIC.

En s'inscrivant en début d'année dans le dispositif « Conseiller Numérique France Services » (CNFS), l'Udaf a déployé son activité pour rendre accessible à un plus grand nombre les usages quotidiens du numérique. Rappelons que le service était destiné initialement aux personnes suivies dans le cadre du service PJM. Le conseiller a suivi plusieurs formations et obtenu le certificat de compétences professionnelles du titre « Responsable d'espace de médiation numérique ». Il a développé les connaissances requises pour le poste et une posture adaptée à l'accompagnement de publics variés. Cette posture reste identique à 2021 et consiste à **"faire avec" et non "à la place" des personnes afin de favoriser l'acquisition de savoir-faire et d'autonomie.**

Le conseiller participe et alimente différents réseaux locaux ou nationaux (Hub du Sud, Mednum), traitant des questions d'inclusion numérique.

Parallèlement le service a maintenu des temps d'ouverture pour accueillir des publics désireux de s'initier ou se perfectionner à l'utilisation de l'informatique et d'Internet.

4**6 personnes ont utilisé le service (72% de femmes)** dans le cadre d'ateliers individuels, résidant à Gap ou dans l'agglomération. **178 ateliers d'une durée moyenne de 80 minutes ont été animés.** Le taux de rendez-vous non honorés est en forte baisse (5.8%) par rapport à 2021 (27%). La plupart des usagers a accès à Internet (principalement via le smartphone) et à une boîte mail personnelle mais éprouve des difficultés à l'utiliser. 43 % des personnes reçues sont orientées par le service PJM, 2% par le PCB, 23 % par le secteur associatif, 30 % par le bouche à oreille. La moyenne d'âge change selon l'orientation, avec une majorité de seniors issue des associations et du grand public.

Les principales demandes portent sur la sécurité informatique, la gestion des mails, le navigateur web, les difficultés à se connecter à des sites administratifs. Il est constaté une forte demande sur l'usage des smartphones. En l'absence d'ordinateurs, trop chers et complexes à utiliser, ils sont le seul moyen de se connecter sur Internet. Chez le public jeune, l'ordinateur sert surtout d'outil professionnel ou de machine de jeux vidéo.

La communication sur le service s'est intensifiée avec la création d'affiches et de flyers. Les contacts avec des partenaires représentent un autre levier pour faire connaître le service et réfléchir à des axes de développement : avec l'UNAPEI qui a orienté plusieurs de ses usagers vers "l'@telier connecté", avec des associations familiales pour envisager des ateliers collectifs à l'attention de leur public.

A noter également, la co-animation avec un conseiller numérique de la Bibliothèque Départementale d'un atelier sur le système MAC et la participation du conseiller, au titre de stagiaire et d'intervenant, dans le cadre de la formation sur la parentalité numérique organisée par le REAAP.

La parentalité numérique est l'axe de développement du service en 2023 dont la préparation a commencé en 2022. Il s'agit d'une des deux actions de l'Udaf dans le cadre de la convention d'objectif avec l'Unaf. Cette problématique est identifiée depuis plusieurs années par l'Udaf, notamment dans le cadre du REAAP. La création du service @telier connecté est une réelle opportunité pour développer des actions sur le numérique en direction des parents et la convention d'objectif permet de le concrétiser grâce à un soutien financier. Il s'agira de proposer, en individuel ou en collectif, des clés de compréhension aux parents pour aborder sereinement avec leurs enfants des sujets comme les temps d'écran, les réseaux sociaux, les jeux vidéo.

Protéger les personnes et les familles, soutenir leur autonomie

En 2022, la DDETSPP a diligenté une inspection du service de la protection des majeurs visant le contrôle de la conformité réglementaire qu'elle a confiée à la DREETS. C'était une première. Le rapport d'inspection a relevé un certain nombre d'écarts et de dysfonctionnements qui ont donné lieu à l'élaboration de 13 prescriptions et 8 préconisations, à charge pour le service de mettre en place les mesures correctrices, ce qui a été réalisé tout au long de l'année et pendant le 1er trimestre 2023.

L'Udaf a obtenu, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Aide à la vie partagée", **l'attribution de la gestion de deux nouveaux appartements à Serres et Veynes** dont l'ouverture est prévue en septembre 2023.

Une négociation a été engagée avec le Département concernant la gestion du fonds de solidarité du logement dans le cadre du renouvellement de la convention triennale.

Le service de la protection des majeurs

L'INSPECTION DE LA DREETS A CONTRIBUÉ À MESURER LA QUALITÉ DE NOTRE DISPOSITIF.

Au 31 décembre 2022, l'Udaf gère 34,5 % des mesures de protection des majeurs et 59,5 % de celles suivies par des mandataires judiciaires privés. Après deux ans de perturbation importante du fonctionnement du service liée tout d'abord à la crise sanitaire puis à une réorganisation du service, **l'objectif en 2022 a été le renforcement structurel du service.**

Les écarts et remarques émanant du rapport de la DREETS ont alimenté notre volonté d'être plus attentifs à la conformité des textes réglementaires, ce qui participe à la qualité de notre mission d'accompagnement des personnes protégées. Il a été fait appel à une consultante pour répondre aux demandes figurant dans le rapport d'inspection et pour mieux impliquer la participation du personnel du service dans cette démarche.

Au-delà de cet engagement vers l'amélioration de la qualité de service dans laquelle se sont engagé.e.s les professionnel.lles, c'est cette logique d'évaluation et de progrès continus qui s'opère à nouveau. **Une dynamique active caractérise un état d'esprit collectif d'amélioration continue de la qualité du service pour répondre aux besoins des personnes protégées.**

L'année a commencé par la finalisation du réaménagement de nos locaux pour répondre à la réorganisation du service. D'importants travaux ont été menés au siège de l'Udaf, désormais totalement affecté au service de la protection des majeurs et des prestations familiales. Les personnes protégées et leurs proches sont donc accueillis dans un espace préservant la confidentialité ainsi que leur sécurité et celle du personnel. Parallèlement, les bureaux ont été réaffectés afin de regrouper le personnel de chaque unité et permettre ainsi une meilleure coordination des équipes.

L'objectif est de mieux connaître les besoins des personnes et ainsi de mieux répondre à leurs intérêts. La mise en place de petites équipes de délégués et assistantes a permis d'établir une meilleure proximité avec les personnes protégées et leurs proches.

LA COMMUNICATION SUR LE SERVICE SE RENFORCE ET PORTE SES FRUITS

L'information et le soutien des tuteurs familiaux

En 2022, 73 personnes ont été reçues en rendez-vous individuel, en progression de près de 40 % par rapport à 2021. **Cette augmentation de la fréquentation peut s'expliquer par la fin de la crise sanitaire et par une meilleure visibilité du service** liée à la tenue de permanences physiques lors des audiences au tribunal judiciaire de Gap. Celles-ci ont permis de faire connaître le service aux familles nouvellement désignées comme curatrices, tutrices ou habilités familiales et d'apporter un premier niveau de réponse. Mais les rendez-vous individualisés au siège de l'Udaf sont privilégiés car ils permettent un environnement plus propice pour développer les réponses aux problématiques exposées.
Une vingtaine de personnes a participé à des réunions collectives.

L'attachée juridique et une déléguée à la protection des majeurs de l'Udaf sont affectées à ce service, chacune pour 20 % de leur temps travaillé. Au 1er novembre 2022, 10 % de temps supplémentaire a été affecté pour développer la réponse aux demandes.

Un effort important a été consacré à la communication à destination de nos partenaires institutionnels afin de rappeler l'existence du service. Un courrier indiquant ce qui peut être apporté en termes de conseils à des curateurs.trices et tuteurs.trices familiaux.ales a été adressé à l'ensemble des directions d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées. Par ailleurs, l'envoi de courriels plus personnalisés à destination des chef.fes de service des établissements a permis de programmer et d'animer deux réunions d'information collective qui ont réuni une vingtaine de professionnel.les. Cette campagne de communication a eu un effet positif avec la perspective d'animer de nouvelles rencontres en 2023.

UN MODE DE VIE QUI CONTRIBUE À DÉVELOPPER ET ENTRETENIR LE «VIVRE ENSEMBLE»

Famille gouvernante

Famille gouvernante est un dispositif initié dans les années 80 par l'Udaf de la Marne visant à apporter à des personnes sous mesure de protection une solution de logement adaptée à leurs besoins, avec l'intervention d'un.e maître.sse de maison en charge de faire vivre cette collectivité « familiale ».

L'Udaf a concrétisé en 2021 le dispositif Famille Gouvernante grâce au programme 10 000 logements accompagnés. Elle est locataire à Gap d'un logement à la résidence de la Blache depuis avril 2021 qui permet à cinq personnes d'être colocataires. **Chacun bénéficie d'une partie privative et partage une partie collective permettant de développer le "vivre ensemble". Des règles de fonctionnement sont déterminées ensemble.** Les résidents sont en permanence sollicités pour participer à l'entretien et l'animation de leur lieu de vie. Des réunions de coordination sont régulièrement organisées avec les colocataires et les intervenant.es de proximité (coordonnatrice et maître.sse de maison).

En 2022, l'Udaf a répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Département dit "Aide à la vie partagée" portant sur des projets d'habitat inclusif et a été retenue par le Département sur la mise en place en 2023 de deux nouveaux logements l'un à Serres, l'autre à Veynes.

Famille Gouvernante constitue une réponse pour sortir de l'isolement les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie lorsque la vie collective en établissement n'est ni souhaitée, ni nécessaire ou lorsque la vie « chez soi comme avant » n'est plus possible. Le logement doit permettre de vivre chez soi sans être seul, en organisant, dans un habitat ordinaire aménagé à cette fin et en unité de petite taille, une solidarité de type familial, sécurisée par l'étayage d'une aide humaine, et ouverte sur l'extérieur.

LE SERVICE RENFORCE SON ORGANISATION ET ACCUEILLE LES FAMILLES DANS DES LOCAUX PLUS ADAPTÉS

MAGBF

Les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ont pour but d'aider les parents à gérer les prestations familiales reçues pour les enfants dans un cadre judiciaire. C'est le juge des enfants qui ordonne cette mesure dans le cadre de la protection des enfants. L'action menée par les déléguées aux prestations familiales vise prioritairement cette mission d'accompagnement budgétaire, qui ne peut s'entendre qu'avec la mise en place en parallèle d'un accompagnement éducatif des parents.

Après une période d'augmentation continue du volume d'activité entre 2018 et 2021, le nombre de familles suivies est en baisse. **Le service a accompagné environ 35 familles en moyenne dans l'année.** Cette diminution s'explique en partie par une rotation rapide des mesures. En effet, plus de 80 % d'entre elles durent moins de 5 ans, dont plus de 25 % de moins d'un an.

Après plusieurs années d'activité rythmées par des événements significatifs, l'année 2022 a permis de renforcer l'organisation du service et son évolution. Ainsi, avec un aménagement des locaux adapté, l'**espace qui lui est consacré est aujourd'hui clairement identifié avec notamment un accueil spécifique et une signalétique adaptée.**

Le travail de l'équipe s'est également centré sur la coordination et la répartition des tâches, ce qui apporte davantage de fluidité et de cohésion. Cette structuration participative a apporté davantage de sérénité, une assise professionnelle améliorée, et a permis de mieux appréhender une gestion des mesures toujours aussi complexe.

Ces conditions propices à une gestion collective de qualité ont développé **un travail de co-construction avec les travailleurs sociaux des maisons de solidarités du Département.**

Parallèlement, les déléguées ainsi que le chef de service ont continué à s'impliquer dans les échanges au sein du collectif DPF PACA, en participant à une rencontre régionale à Nice afin d'améliorer les données de l'observatoire régional des familles des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial.

UNE DIMINUTION DU NOMBRE DES AIDES DISTRIBUÉES

FSL

Le comité directeur du fonds de solidarité du logement, dans lequel siège une représentante de l'Udaf, valide les propositions des intervenants sociaux du Département pour apporter aux personnes qui le sollicitent une aide financière sous forme de secours (85,6 %) ou de prêt sans intérêt (14,4 %). 971 aides ont été distribuées représentant près de 450 000 €, dont 831 secours et 140 prêts. **En 2022, leur nombre est en diminution d'environ 20 % par rapport à l'année précédente, ce qui ne manque pas de surprendre compte tenu de la situation économique et sociale actuelle.**

Ce fonds intervient auprès des personnes en difficultés soit pour accéder à un logement, soit pour prendre en charge des coûts liés au maintien dans le logement. Il est financé par le Département (67 %), les fournisseurs d'énergie (17 %), les communes (7,1%), les organismes de sécurité sociale (5,8 %) et les bailleurs sociaux (3 %). Les secours sont accordés prioritairement pour financer des coûts liés au maintien dans le logement (loyer, électricité-gaz-bois) et également pour l'accès dans le logement (1er loyer, mobilier, assurances) mais de façon moindre. Les prêts en quasi totalité permettent de financer l'accès au logement (dépôt de garantie). Le montant moyen d'un secours s'établit à 356 € (+ 11 % par rapport à 2021) et celui d'un prêt à 417 € (+6,6 % par rapport à 2021).

Le Département considère que l'Udaf assure avec qualité son travail de gestion financière et technique du fonds de solidarité du logement (FSL). L'année 2022 a été marquée par la négociation du montant de la prestation de service pour la gestion du fonds dans le cadre d'une nouvelle convention. La négociation n'avait pas abouti en fin d'année, l'accord pour la période 2023-2025 n'étant toujours pas trouvé. **La position retenue par le conseil d'administration de l'Udaf consiste à obtenir les moyens financiers nécessaires à sa réalisation afin d'éviter une perte financière enregistrée au cours de la convention précédente.**

L'UDAF, LES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC ET SON RÉSEAU EN 2022

ACSSQ - ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS

Bât. Le Grand Laus - Quartier la Chalp
05470 AIGUILLES
04.92.46.82.55
acssq.queyras@queyras.org

ADMR

■ L'ARGENTIERE LA BESSEE ET DU QUEYRAS
5 Av. Charles de Gaulle
05120 ARGENTIERE-LA-BESSEE
04.92.23.08.88 - *asso.argentiere@admr05.org*

■ **BRIANÇON**
Résidence Central Parc 1
05100 BRIANCON
04.92.46.79.11 - *asso.briançon@admr05.org*

■ **CHAMPSAUR ET VALGAUDEMAR**
8 Avenue de la Libération
05500 SAINT-BONNET
04.92.50.56.72 - *asso.champsaur@admr05.org*

■ **CHORGES**
Rue des Ecoles - 05230 CHORGES
04.92.50.23.33 - *asso.chorges@admr05.org*

■ **EMBRUN**
Résidence de Lapeyrouse
05200 EMBRUN
04.92.43.83.17 - *asso.embrun@admr05.org*

■ **GAP**
6 Rue du 11 Novembre - 05000 GAP
04.92.53.56.08 - *asso.gap@admr05.org*

■ **GRAND MORGON - SAVINES**
Place de l'Eglise - 05160 SAVINES le LAC
06.86.31.23.30
asso.grandmorgon@admr05.org

■ **LARAGNE RIBIERS**
1 Place des Aires - 05300 LARAGNE
04.92.48.57.43 - *asso.laragne@admr05.org*

■ **SERRE-PONCON - ESPINASSES**
Impasse du Rocher - 05190 ESPINASSES
04.92.54.40.08 - *asso.serreponcon@admr05.org*

■ **VEYNES**
7 rue de la tuilerie - 05400 VEYNES
04 92 23 48 91 - *asso.veynes@admr05.org*

■ **FDADMR 05 – FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ADMR**
5 impasse de Bonne - 05000 GAP
04.92.52.37.82 - *accueil@admr.org*

FAMILLES D'ACCUEIL 05

Chez Annick FOLL
2 Rue Guynemer - 05000 GAP
04.92.43.31.01
annickfoll@wanadoo.fr

PASSE MURAILLE

54 avenue Jean Jaurès - 05000 GAP
04 92 46 90 36
legempassemuraille@yahoo.fr

FAMILLES RURALES

■ FAMILLES RURALES - VEYNES
26 rue Jean Jaurès - 05400 VEYNES
04.92.58.06.15
familleruraleveynes@free.fr

■ **FAMILLES RURALES - LARAGNE**
65 Avenue de Montéglin
05300 LARAGNE-MONTÉGLIN

■ **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE**
26 rue Jean Jaurès - 05400 VEYNES
04.92.58.06.15
familleruraleveynes@free.fr

FRANCE ALZHEIMER 05

5 Impasse de Bonne - 05000 GAP
04.92.51.02.74
francealzheimer05@sfr.fr

GRANDIR ICI

3 rue de Valserres - 05000 Gap
04.92.23.89.56
informations@lecafedesfamilles.fr

L'ÎLE AUX ENFANTS

7, rue des Jardins - 05700 Serres
04.92.67.00.52
creche.ileauxenfants@orange.fr

JALMALV

Chez UDAF
116 Bd G. Pompidou - 05010 GAP cedex
04.88.03.61.20
jalmalv05@laposte.net

LOU MENAS

Place de Waldems
05500 ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR
04.92.50.51.57
lou.menas@wanadoo.fr

ALPAJE (ACEPP) ASSOCIATION DE LIAISON POUR L'AVENIR DU JEUNE ENFANT

1 A cours Victor Hugo - 05000 GAP
04.92.53.76.97
association.alpaje@free.fr

APF 05 - ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (Délégation des Hautes-Alpes)

7A Bld Général de Gaulle - 05000 GAP
04.92.51.68.71 - *dd.05@apf.asso.fr*

LES BULLES D'ENFANTS

Maison Inter-Générations
13 rue des Cheminots - 05000 GAP
04.92.56.24.11 - *bullesdenfants@sfr.fr*

CENTRE SOCIAL RURAL « EMILE MEURIER »

Place Cdt Mauduit
Avenue Picasso - 05400 VEYNES
04.92.58.16.58 - *csveynes@free.fr*

COQUINS D'ABORD (LES)

Cité Edouard Lambert - 05130 TALLARD
04.92.49.01.28
creche@lescoquinsdabord.fr

EFA 05 - ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

Chez UDAF 05
116 Bld G. Pompidou - 05010 GAP Cedex
04.92.57.92.32 - *efa.05@laposte.net*

ENFANT EN DANGER

12 rue Pasteur - 05000 GAP
04.92.51.55.00 - *enfant.endanger@free.fr*

EUROSCOPE

Lotissement les Roses
26 rue de la liberté - 05200 Embrunw
04.92.20.69.75 - *euroscopeasso@orange.fr*

LES LOUSTICS

26 rue de la liberté - 05200 Embrun
09.50.83.73.12 - *loustics05100@gmail.com*

LUDAMBULE

69 Rue Carnot - 05000 GAP
09.06.18.01.88 - *contact@ludambule.fr*

MFR DE VENTAVON MAISON FAMILIALE RURALE

Montagne 05 - RD 1085
05300 VENTAVON
04.92.66.41.15 - *mfrventavon@mfr.asso.fr*

LES P'TITS BOUTS

Rue du Stade - 05160 SAVINES-LE-LAC
04.92.44.20.19 - *crechelesptitsbouts@orange.fr*

LES P'TITES CANAILLES

72 Route des eyssagnière - 05000 GAP
04.92.53.35.46
lespetitescanaillescreche@gmail.com

LES P'TITES PAPOUILLES

150 Rue des Ecoles - 05230 La BATIE NEUVE
04.92.21.43.77
lespetitespapouilles@orange.fr

UNAFAM 05 - UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES PSYCHIQUES

Chez UDAF 05
116 Boulevard G. Pompidou
05010 GAP Cedex
04.92.49.07.52
05@unafam.org

ADFI 05 ASSOCIATION DE DEFENSE DES FAMILLES VICTIMES DE DERIVE SECTAIRE

Chez Udaf 05 - 116, Bd Georges Pompidou
05010 GAP CEDEX
adfi05@gmail.com

Udaf
Hautes-Alpes

UNIS POUR LES FAMILLES

Union Départementale
des Associations Familiales
des Hautes-Alpes

116, Boulevard Georges Pompidou
05 010 Gap Cedex
Tél. ; 04.92.51.30.21
E-mail ; accueil@udaf05.unaf.fr
Site Internet ; www.udaf05.fr

PAÏTACOM GAP